

## VIOLENCES CONJUGALES

# Amplifier la mobilisation

**Très impliqués dans les travaux du Grenelle contre les violences conjugales, les associations et les professionnels saluent une mobilisation inédite.**

Reste à savoir dans quelles conditions se traduiront concrètement les mesures annoncées.

Les bonnes intentions ne suffisent plus. » Cette conviction, exprimée par le Premier ministre dans son discours de clôture du Grenelle contre les violences conjugales, le 25 novembre dernier, les associations la partagent et la répètent depuis des années. Quel que soit leur champ d'intervention (hébergement, aide aux victimes, accompagnement sociojudiciaire, protection de l'enfance, handicap...), c'est donc sans réserves qu'elles se sont investies dans les groupes de travail, les auditions et les événements locaux. Louant la richesse des échanges et la dynamique enclenchée, comme Mélanie Maunoury, qui dirige à Bordeaux la Maison d'Ella, un espace sécurisé de soins et d'accompagnement ouvert par le Centre d'accueil, de consultation et d'information sur la sexualité (Cacis) : « Avoir tous les acteurs autour de la table, c'était assez inédit. L'impulsion devrait désormais se prolonger dans les territoires, sous l'égide notamment des délégations départementales aux droits des femmes. »

### Quid des priorités ?

La tâche en effet reste immense. Certes, le Grenelle a placé sous les projecteurs un sujet tabou et libéré la parole – quadruplant les appels au 3919, le numéro national d'écoute et d'information. Mais les mesures annoncées par le gouvernement suscitent nombre d'interrogations. « Ça part un peu dans tous les sens, la cohérence n'est pas évidente et surtout, on ne voit pas bien la priorisation des actions », estime ainsi Laurent Puech, chargé de mission de l'Association nationale d'intervention

**« Il est indispensable d'apporter des réponses éducatives et responsabilisantes. »**

sociale en commissariat et gendarmerie (ANISCG). Son organisation a obtenu la création de 80 postes d'intervenants, financés par le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), qui s'ajoutent aux 271 existants : « Cela montre la reconnaissance de ce dispositif, fondé sur la libre adhésion et l'accompagnement au cas par cas de toutes les situations, de la conflictualité à la violence grave », se félicite-t-il. Mais d'autres mesures lui paraissent manquer de nuances, comme l'interdiction des médiations pénale et familiale, ou celle, « qui systé-

matise l'intervention précoce de l'aide sociale à l'enfance (ASE), au risque de pousser les mères à se taire par peur de perdre leurs enfants ». À cela s'ajoute un flou terminologique qui brouille la compréhension. « Dire que ces violences constituent un danger pour l'enfant, très bien, c'est dans la loi depuis 2016, approuve Fabienne Quiriau, directrice générale de la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape). Mais là, il est question d'un "état de la situation" dès le stade de l'enquête, ou "à défaut, d'une évaluation administrative". De quoi s'agit-il ? D'une information préoccupante ? D'un signalement au Parquet ? D'un nouvel outil ? »

Difficile de savoir à quoi s'en tenir quand, en parallèle et sans attendre les conclusions du Grenelle, se discutait au Parlement

une proposition de loi visant à agir contre les violences au sein de la famille... une autre étant annoncée sur le sujet sensible de la suspension de l'autorité parentale du conjoint violent. « On a quand même une impression de précipitation et de surenchère. Il va falloir des précisions. » De même s'agissant du développement des espaces de rencontre parent-enfant, un dispositif consacré par la loi de 2007 et doté de 30 millions d'euros de budget supplémentaire d'ici la fin du quinquennat.

### Prévenir la récurrence

De fait, à présent que les grandes orientations ont été définies, les travaux vont se poursuivre. « Je souhaite que les groupes de travail continuent à se réunir autant que de besoin, déclarait Édouard Philippe le 25 novembre. C'est déjà le cas d'un certain nombre d'entre eux, en particulier du groupe que pilote le ministère de la Justice. »

Parmi les enjeux abordés : la prise en charge des auteurs de violences. Un sujet longtemps resté dans l'angle mort des politiques publiques, et qui apparaît désormais comme un élément clé pour prévenir la récurrence. « Deux tiers des infractions donnent lieu à moins de huit jours d'incapacité totale de travail : beaucoup de situations ne débouchent pas sur la séparation du couple, souligne Véronique Dandonneau, juriste à la fédération des associations Citoyens & Justice. Pour lutter efficacement contre la répétition, il est donc indispensable d'apporter systématiquement des réponses éducatives et responsabilisantes. »

Reprenant partiellement les propositions de la fédération, les mesures 19 à 23 du Grenelle pré-

### « Des tabous à lever dans les structures »



**Céline Poulet,** secrétaire générale du Comité interministériel du handicap (CIH)

« Le handicap a été abordé dans tous les groupes, de façon transversale, et c'est une démarche qu'il faut saluer. Le groupe thématique, que j'ai piloté, continue à se réunir. Nous avons commencé à élaborer le cahier des charges des centres ressources sur la vie affective et sexuelle et la parentalité (mesure 28), qui seront constitués en plateformes, reposant sur un réseau d'acteurs, chacun apportant ses compétences et ses réponses (prévention santé, soutien aux aidants,

parentalité...). L'autre gros chantier, c'est la formation des professionnels (mesure 30). Les violences surviennent aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des structures ; il faut être capable de repérer des signaux d'alerte. Des modules de e-learning pourraient déjà permettre de former rapidement des effectifs importants. Il ne s'agit pas de devenir tous experts, mais de lever le tabou, dont on sait quels dégâts il produit, puis de graduer les réponses, par exemple en nommant des référents. Plus largement, les personnes handicapées doivent accéder à la même éducation affective et sexuelle que les personnes valides. En effet, comment se protéger ou alerter si ces sujets n'ont jamais été abordés ? »



Le 25 novembre, Édouard Philippe a clôturé le Grenelle contre les violences conjugales. Avec lui notamment Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

voient notamment la création de deux centres de prise en charge par région (un appel à projets doté de 2 millions d'euros a été lancé), la généralisation de protocoles de suivi des conjoints violents, ou encore un renforcement du traitement des addictions.

Directrice du pôle sociojudiciaire de l'association Espérer 95, à Pontoise, Odile Desquret espère que cet élan permettra de sécuriser les moyens accordés aux dispositifs déjà existants. Après la diminution de la subvention du conseil départemental, et surtout le retrait des financements du FIPDR (réorientés vers des actions de lutte contre la radicalisation), l'association n'a eu d'autre choix que de puiser dans ses fonds propres pour maintenir ses groupes de parole et de responsabilisation. « C'est assez paradoxal, pour une action jugée satisfaisante par l'institution judiciaire et

bénéfique pour la société », remarque-t-elle.

### Un fort manque de places

Les structures d'aide aux victimes ne sont pas épargnées par ces « incertitudes insupportables », témoigne Mélanie Maunoury. Après s'être engagée à soutenir l'ouverture de la Maison d'Ella fin 2017, l'Agence régionale de santé (ARS) avait en effet fait marche arrière, contraignant le Cacis à réduire la voilure... avant de verser la subvention promise au bout d'un an. Si la mesure 11 du Grenelle prévoit de conforter ces structures, la directrice attend beaucoup de la création d'une mission d'intérêt général spécifique à la prise en charge des violences conjugales, préconisée par l'Igas depuis 2017 et susceptible de « sanctuariser les financements ».

Ce qui ne réglerait pas le manque de moyens dénoncé par

le secteur de l'hébergement... Selon les associations, 2000 places font défaut pour accueillir les femmes victimes. Le gouvernement en a annoncé moitié moins : 250 places d'hébergement d'urgence, et 750 mesures d'allocation de logement temporaire (ALT). « Les places d'urgence seront financées à hauteur de 25 euros par jour : cela ne permet ni de garantir un accompagnement de qualité, ni de répondre aux exigences légitimes du cahier des charges dressé par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) », déplore Laura Slimani, chargée de mission à la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS). Le document impose un hébergement en structure collective non mixte et sécurisée, respectant l'intimité et la vie familiale, incluant une prestation alimentaire et un accompagnement global par des intervenants sociaux formés.

Impensable évidemment de ne pas ouvrir ces places. « Mais elles ne pourront l'être que par des structures déjà existantes, en partie sur leurs fonds propres », prédit Laura Slimani, qui espère que « les réalités de terrain convaincront les pouvoirs publics de compléter les financements ». Quant à l'ALT, non seulement son montant (non revalorisé depuis 2008) ne couvre pas les frais liés au logement (à condition d'en trouver un), mais il ne prévoit aucun accompagnement social. La FAS espère pouvoir aborder ces questions au comité de pilotage national, « un cadre transversal qui manquait jusqu'à présent », dont elle salue la création, tout comme le renforcement du travail partenarial des services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) et du 3919 pour une orientation plus rapide et plus efficace des femmes victimes.

**Clémence Dellangno**

### REPÈRES

**360 millions d'euros :** c'est le budget qui sera consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes en 2020.

**21** enfants ont trouvé la mort dans un contexte de violences conjugales en 2018.

**40%**, c'est l'augmentation des demandes constatée depuis début 2019 par les structures d'accueil spécialisées (lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation, centres d'information sur les droits des femmes et des familles, centres d'hébergement).